

FOURNITURE MINIMALE DE GAZ NATURELE

novembre 2021 – mars 2022

Avez-vous un compteur à budget pour le gaz naturel et vous chauffez au gaz naturel? Est-ce que c'est trop cher pour vous de charger votre compteur à budget? Alors, visitez le OCMW / Maison Sociale de votre municipalité pour demander la «fourniture minimale de gaz naturel»!

Qu'est-ce que c'est?

La fourniture minimale de gaz naturel est une contribution financière pour le gaz naturel, deux fois par mois, pendant la période hivernale du 1er novembre au 31 mars. Ce montant est inscrit sur la carte du compteur à budget. Après l'hiver, le OCMW peut récupérer 30% de la contribution auprès de vous.

Que devez-vous faire?

Allez au OCMW / à la Maison Sociale de votre municipalité et demandez si vous êtes admissible à la fourniture minimale de gaz naturel. Même si vous n'êtes pas encore un client de l'OCMW, vous avez le droit de solliciter l'aide.

INTERVENTIONS BIHEBDOMADAIRE 2021-2022

type de maison	client non-protégé	client protégé (=droit au tarif social)
Appartement	€ 38,66	€ 17,66
Maison enragée ou d'angle (max. 2 façades)	€ 54,66	€ 24,66
Maison individuelle ou jumelée (plus de 2 façades)	€ 64,66	€ 29,66

VU: SAAMO, Brusselsepoortstraat 8, 2800 Mechelen. Tel. 015 20 13 75.

QUE PRENEZ-VOUS AVEC VOUS?

- Votre **carte d'identité**
- Votre **carte jaune de compteur à budget de gaz naturel**. Vous n'avez pas cela si vous avez des compteurs numériques.
- **Preuve du revenu** de tous les membres de la famille (par exemple: fiches de paie, attestations de revenu, relevé de compte ...)
- **Preuve de vos coûts fixes** (loyer, eau, énergie, internet, assurance ...)
- éventuellement les **coordonnées de votre médiateur en dette**



Que va-t-il se passer ensuite?

Vous avez une réunion avec le travailleur social du OCMW. Il examinera si vous êtes éligible ou non à la livraison minimale. Si vous êtes déjà client chez le OCMW, il possède déjà vos informations. Si votre demande est approuvée, le montant sera mis sur votre carte (avec un compteur à budget classique) ou le montant sera inscrit sur le compteur (avec un compteur numérique avec fonction de compteur à budget).

Plus d'information:

Jo Verhaegen
Community builder – Energy poverty
0486 41 38 02
jo.verhaegen@saamo.be

SAAMO province Antwerpen
Brusselsepoortstraat 8, 2800 Mechelen

Stefan Goemaere
Community builder – Energy poverty
0474 91 96 65
stefan.goemaere@saamo.be

SAAMO West-Vlaanderen
Katelijnestraat 27b, 8000 Brugge

SAAMO

FOURNITURE MINIMALE DE GAZ NATURELE

novembre 2021 – mars 2022

Avez-vous un compteur à budget pour le gaz naturel et vous chauffez au gaz naturel? Est-ce que c'est trop cher pour vous de charger votre compteur à budget? Alors, visitez le OCMW / Maison Sociale de votre municipalité pour demander la «fourniture minimale de gaz naturel»!

Qu'est-ce que c'est?

La fourniture minimale de gaz naturel est une contribution financière pour le gaz naturel, deux fois par mois, pendant la période hivernale du 1er novembre au 31 mars. Ce montant est inscrit sur la carte du compteur à budget. Après l'hiver, le OCMW peut récupérer 30% de la contribution auprès de vous.

Que devez-vous faire?

Allez au OCMW / à la Maison Sociale de votre municipalité et demandez si vous êtes admissible à la fourniture minimale de gaz naturel. Même si vous n'êtes pas encore un client de l'OCMW, vous avez le droit de solliciter l'aide.

INTERVENTIONS BIHEBDOMADAIRE 2021-2022

type de maison	client non-protégé	client protégé (=droit au tarif social)
Appartement	€ 38,66	€ 17,66
Maison enragée ou d'angle (max. 2 façades)	€ 54,66	€ 24,66
Maison individuelle ou jumelée (plus de 2 façades)	€ 64,66	€ 29,66

VU: SAAMO, Brusselsepoortstraat 8, 2800 Mechelen. Tel. 015 20 13 75.

QUE PRENEZ-VOUS AVEC VOUS?

- Votre **carte d'identité**
- Votre **carte jaune de compteur à budget de gaz naturel**. Vous n'avez pas cela si vous avez des compteurs numériques.
- **Preuve du revenu** de tous les membres de la famille (par exemple: fiches de paie, attestations de revenu, relevé de compte ...)
- **Preuve de vos coûts fixes** (loyer, eau, énergie, internet, assurance ...)
- éventuellement les **coordonnées de votre médiateur en dette**



Que va-t-il se passer ensuite?

Vous avez une réunion avec le travailleur social du OCMW. Il examinera si vous êtes éligible ou non à la livraison minimale. Si vous êtes déjà client chez le OCMW, il possède déjà vos informations. Si votre demande est approuvée, le montant sera mis sur votre carte (avec un compteur à budget classique) ou le montant sera inscrit sur le compteur (avec un compteur numérique avec fonction de compteur à budget).

Plus d'information:

Jo Verhaegen
Community builder – Energy poverty
0486 41 38 02
jo.verhaegen@saamo.be

SAAMO province Antwerpen
Brusselsepoortstraat 8, 2800 Mechelen

Stefan Goemaere
Community builder – Energy poverty
0474 91 96 65
stefan.goemaere@saamo.be

SAAMO West-Vlaanderen
Katelijnestraat 27b, 8000 Brugge

SAAMO